

VULCO CAHORS

GM ENTRETIEN AUTO
392 AV. ANATOLE DE MONZIE
46000 CAHORS
Tél. 05 65 53 34 34

E-Mail cahors@groupegarrigue.fr

S.A.R.L. au Capital de 96.000 €uros - RCS 533 097 689

TVA Intra-com : FR50533097689 - Siret 53309768900038 - NAF 4520A

SARL LD PERFORMANCE
QUAI DE REGOURD

46000 CAHORS

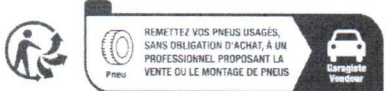
No TVA : FR22 981514938 / Siren : 981 514 9

09h15

Folio 1/2

Tél : 07 62 67 56 26

	Número	Date	Client	Référence	Immatriculation	Kilomètres
FACTURE <i>Etabli en Euro</i>	93070950	07/08/2025	12620			

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant HT	tva
No Cde : 93129719 Servi par : Valentin HERRERO-RUSTIGHI						
2	PN GT 215/65R16C 109/107T MAXMILER AS2 Info. Etiquetage : https://eprel.ec.europa.eu/qr/1966148 Conso.Carb. C / Freinage A / Bruit B (71 Db) / Neige / Classe C2 - Loi CE 2020/740 	164,51	51 %	80,61	161,22	1

CARTE BANCAIRE
CIC
A0000000031010
VISA
LE 07/08/25 A 09:15:19
VULCO CAHORS
CAHORS
46000
7582133
10057
53309768900038
#####5047
E841692F297DDD45
001 000002 61
C @
NO AUTO: 717904
MONTANT:
193,46 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

Le Groupe GARRIGUE, c'est plus de 15000 pneus en stock pour vous servir !!!
Pour vous, remise importante sur le contrôle et réglage de GEOMETRIE.

HORAIRES OUVERTURE DE VOTRE AGENCE : Consultez notre site www.groupegarrigue.fr

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
1	161,22	20,00	32,24			
2				161,22		
3						193,46

Règlement : Carte Bancaire de 193,46 E au 07/08/2025

Indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de 40€ pour tout retard de paiement conformément à l'article 121-II de la loi N°2012-387 du 22 mars 2012.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent de plein droit à toutes relations commerciales entre la société indiquée au recto (ci-après le « Vendeur ») et toute personne, particulier ou entreprise (ci-après le « Client » et ensemble les « Parties »). Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur fournit aux Clients les produits ou services ci-après définis. Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées préalablement à tout achat ou commande. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment et en informera le Client le cas échéant. Les CGV seront applicables de plein droit à tous achats ou commandes passés postérieurement à leur modification.

- 1. PRODUITS ET SERVICES :** Le Vendeur vend (i) des pneumatiques pour des véhicules de tourisme, des véhicules utilitaires, 4x4 et/ou industriels ainsi que (ii) divers produits ou accessoires liés à l'utilisation et l'entretien des véhicules (ci-après les « Produits »). Le Vendeur fournit également des prestations de pose, d'installation et d'entretien des Produits (ci-après les « Services »). Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de faire évoluer la gamme de Produits ou Services qu'il propose.
- 2. ACHATS IMMEDIATS – COMMANDES :** Le Client peut acquérir les Produits ou bénéficier des Services immédiatement en boutique ou sur commande. Dans le second cas, le Client régularise sa commande de Produits ou Service directement en boutique ou adresse sa commande au Vendeur par email à l'adresse électronique ou par téléphone indiquées au recto. En cas de commande à distance, le Vendeur prend contact avec le Client afin de confirmer la commande et d'établir le bon de commande correspondant. La vente des Produits et Services n'est parfaite qu'après acceptation expresse et par écrit du devis ou du bon de commande par le Client. L'acceptation du devis ou du bon de commande par le Client rend la commande ferme et définitive. Les éventuelles modifications du devis ou de la commande par le Client ne seront prises en compte que si elles sont notifiées au Vendeur dans un délai de 14 jours après la validation de la commande par le Client et sous réserve de l'acceptation écrite par le Client d'un devis rectificatif. Le Vendeur se réserve le droit de ne pas donner suite à tout devis ou commande d'un Client avec lequel il existerait un litige et/ou qui serait en défaut de paiement.
- 3. PRIX :** Les Produits et Services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de l'achat en boutique ou de l'émission du bon de commande par le Vendeur. Les prix des Produits et Services sont indiqués en euros, toutes taxes comprises et n'incluent pas les frais de livraison éventuels. Le Vendeur communique également le prix des Produits ou Services hors taxe aux Clients professionnels.
- 4. PAIEMENT – FACTURE :** Le paiement des Produits et Services est exigible immédiatement au moment de la vente ou de l'acceptation du bon de commande par le Client et s'effectuera par carte bancaire, chèque ou en espèces. En cas de commande à distance, le paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte du Vendeur dont les coordonnées auront été transmises au Client. Tout achat de Produits ou fourniture de Services entraîne l'émission d'une facture remise au Client. Dans le cas où le Vendeur octroie un délai de paiement au Client, le délai de paiement maximal est de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Tout retard de paiement par un Client professionnel donnera automatiquement lieu à l'application de plein droit de pénalités de retard d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€) ainsi qu'à la suspension ou la résolution de toute autre commande du Client professionnel.
- 5. LIVRAISON :** En accord avec le Vendeur, le Client peut opter pour la livraison des Produits. Dans ce cas, les Produits sont mis à disposition du Client au lieu de destination selon les délais précisés sur le bon de commande. Le Vendeur aura satisfait à son obligation de livraison et de délivrance des Produits dès lors qu'ils auront été mis à la disposition du Client. Le Client professionnel sera responsable du transport des Produits jusqu'à leur destination finale et supportera seul tous les risques, coûts et formalités inhérents à ce transport. Dans ce cas, aucun dépassement de délai de livraison par le Vendeur ne pourra donner lieu au versement de dommages-intérêts par ce dernier, à un refus des Produits, ou à une résolution des commandes en cours par le Client. Sans préjudice des dispositions de l'Article 7 applicables aux Clients consommateurs, les Produits livrés sont réputés conformes en quantité et en conditionnement. Le cas échéant, il appartient au Client professionnel d'émettre, par écrit, toute réserve dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception des Produits. Toute réserve émise par le Client devra être accompagnée de photographies ou tout autre élément permettant au Vendeur d'en vérifier la réalité.
- 6. RESERVE DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES :** Le Vendeur reste propriétaire des Produits jusqu'au complet paiement de leur prix par le Client. En cas de non-paiement dans les délais impartis, le Vendeur pourra réclamer la restitution des Produits livrés, par tous moyens. Par ailleurs, toute somme versée, le cas échéant, à titre d'acompte, restera acquise au Vendeur à titre d'indemnité. Le Client supporte tous les risques de perte ou de dommage causés aux Produits pouvant survenir durant la durée de la réserve de propriété.
- 7. GARANTIE – RESPONSABILITE :** Les Produits et Services fournis par le Vendeur sont réputés conformes en qualité et en quantité au devis ou bon de commande. Conformément aux dispositions légales, le Vendeur garantit le Client contre tout défaut de conformité et tout vice caché affectant les Produits, provenant d'un défaut de conception ou de fabrication desdits Produits, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client et dans la limite de la garantie accordée par le fabricant des Produits. La garantie du Vendeur sera notamment exclue en cas de stockage ou d'utilisation des Produits non conforme à la documentation technique établie par le fabricant et fournie au Client par le Vendeur. De la même manière, le Vendeur garantit le Client contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client. Les garanties légales bénéficiant aux Clients consommateurs sont rappelées au bas des présentes. En cas de défaut ou vice des Produits, le Client retournera, à ses frais, les Produits dans leur emballage d'origine, sous réserve qu'ils n'aient subi aucune détérioration ni modification. Dans ces conditions, le Vendeur remplacera ou remboursera, à ses frais, selon les modalités agréées avec le Client, les Produits non-conformes ou viciés. En toute hypothèse, la responsabilité du Vendeur est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect. Dans le cas d'un Client professionnel, la responsabilité du Vendeur est plafonnée au prix des Produits ou Services fournis au Client.
- 8. DROIT DE RETRACTATION :** En cas de commande à distance, le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs, à compter de la réception de l'intégralité de sa commande, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs. Pour exercer ce droit, le Client doit, dans ce délai, informer le Vendeur de son intention de se rétracter, par courrier, ou courriel à l'adresse électronique (indiquée au recto), ou avec le formulaire de rétractation mentionné au 7° de l'article L.221-5 ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Vendeur indiquera au Client la marche à suivre pour retourner le(s) Produit(s). Le délai maximal pour retourner le(s) Produit(s) est de quatorze (14) jours à compter de la notification par le Client de sa décision de rétractation. Le(s) Produit(s) doivent être retournés dans son/leur emballage(s) d'origine ou tout emballage adapté au(x) Produit(s) concerné(s). Le Client supporte les frais de retour des Produits. Seul le prix du ou des Produits objets de la rétractation et les frais de livraison seront remboursés. Le remboursement interviendra au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de réception du/des Produit(s) retourné(s), selon le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client.
- 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE :** La marque VULCO et tous ses signes distinctifs ainsi que les marques et notices relatifs aux Produits et les signes distinctifs (notamment logos et charte graphique) y afférents, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, notamment par le droit des marques et les droits d'auteurs. Ni l'acquisition des Produits ni le bénéfice des Services ne confèrent au Client de droits, quels qu'ils soient, sur les brevets, marques, notices et signes distinctifs des Produits, sauf un droit d'usage concédé exclusivement aux fins d'utilisation des Produits pour un usage personnel ou dans le cadre de son activité professionnelle.
- 10. RESOLUTION :** Toute commande pourra être résiliée de plein droit, sans préjudice de tous autres droits et recours, en cas de manquement grave ou répété de l'une ou l'autre des Parties à l'une de ses obligations, dans un délai de trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure faisant expressément référence à la présente clause résolutoire, adressée par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse vis-à-vis de ses obligations de délivrance ou de garantie d'un bien ou de son obligation de fourniture d'un service.
- 11. FORCE MAJEURE – IMPREVISION :** La responsabilité du Vendeur ne pourra pas être engagée dans l'hypothèse ou l'exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations est due à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. En cas de force majeure, l'exécution des opérations de vente conclues en application des présentes sera suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Si l'empêchement devenait définitif, l'exécution des opérations de vente conclues en application des présentes serait résolue de plein droit. Par ailleurs, les Parties conviennent qu'elles sont des partenaires commerciaux indépendants, responsables de leurs propres exploitations de sorte que l'application du dispositif prévu et régi par l'article 1195 du Code civil est exclue.
- 12. DONNEES PERSONNELLES :** Dans le cadre de la vente ou au cours de l'exécution de la commande, le Client pourra être amené à communiquer au Vendeur des données à caractère personnel au sens de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »). Le Vendeur prendra toute mesure nécessaire pour préserver dans des conditions optimales de sécurité et de confidentialité les données à caractère personnel qu'il serait amené à collecter et/ou à traiter en application des présentes. Le Vendeur s'engage à ne conserver et/ou traiter ces données que pour la stricte exécution de la commande ou des opérations de vente conclues en application des présentes et veillera à leur intégrité et leur inaccessibilité aux tiers non expressément autorisés. Le Vendeur s'engage également à ne pas transférer ces données en dehors de l'Union Européenne sans l'accord préalable et écrit du Client, sauf à ce que lesdits transferts répondent aux garanties définies dans les articles 44 et suivants du RGPD. Enfin, si le Client a connaissance de l'existence d'une violation de données à caractère personnel au sens de l'article 4 du RGPD, il s'engage vis-à-vis du Vendeur à lui notifier cet incident dans un délai maximum de 48 heures à compter de la prise de connaissance de cette violation et à lui fournir, les informations lui permettant de respecter ses obligations de notifications auprès de la CNIL et ce dans le délai impart par le RGPD (Article 33 du RGPD). Par ailleurs, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant ou concernant ses préposés, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime. Enfin, conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le Client consommateur est informé qu'il a la possibilité, s'il le souhaite, de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique accessible via le site Internet www.bloctel.gouv.fr.
- 13. CONTACT :** Pour toute information, question ou réclamation, le service clientèle Vulco est à disposition du Client :
 - par téléphone au 0 805 258 787 (prix d'un appel local) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 13h30
 - par courrier électronique à l'adresse serviceclients@vulco.fr;
 - par voie postale à l'adresse suivante : Service clients Vulco BP 70158 38504 Voiron Cedex
- 14. LANGUE - DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE :** Les CGV sont rédigées en langue française. Dans l'hypothèse où elles seraient traduites dans d'autres langues, seul le texte français fait foi. Les CGV sont soumises au droit français. En cas de différends relatifs à la validité, l'interprétation et l'exécution des CGV, de la commande ou de tout accord pris en application des présentes, les Parties s'engagent à privilégier la recherche d'une solution amiable préalablement à la saisine des juridictions. Le Client consommateur est informé qu'il peut, en tout état de cause, recourir à une médiation auprès de la Société Médiation Professionnelle, par courrier adressé au 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux ou selon les modalités prévues sur le site Internet www.mediateurconsommation-smf.fr. S'agissant des Clients professionnels, à défaut de règlement amiable, tous les litiges relatifs aux présentes CGV ou aux opérations de vente conclues en application des présentes seront soumis à la compétence des juridictions compétentes.

Rappel à l'attention du Client consommateur (conformément à l'article D. 211-2 du Code de la consommation concernant les garanties légales de conformité et des vices cachés) :

Indépendamment de toute autre garantie commerciale éventuellement octroyée par le professionnel, le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ; 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du Code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du Code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du Code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.